



Appel à candidatures Food truck buvette et restauration 80 ans de la Libération du Pradet 2024

I. GENERALITES

La libération du Pradet est un évènement organisé intégralement par la Ville du Pradet en partenariat avec le comité des fêtes du Pradet.

Date : Jeudi 22 août 2024 de 19h00 à 00h

Lieu : Parc Cravéro 83220 Le Pradet

Tarif de l'emplacement : 100,00 € pour les food-trucks et 150,00 € pour les buvettes trucks

II. LES TRUCKS

Informations logistiques et réglementaires :

1. Les emplacements : Montage et démontage

- Les trucks sont installés dans le Parc Cravéro « Côté bassin », l'installation aura lieu **le jeudi 22 août 2024 à 15h00. Tous les trucks doivent être prêts pour l'ouverture de l'évènement le jeudi 22 août à 19h00.**
- Les exposants doivent enlever les trucks et remorques dès la fin de la manifestation soit **le jeudi 22 août à minuit.**
- Les organisateurs de l'évènement seront sur place à votre arrivée pour vous guider vers l'emplacement prévu et répondre à vos besoins et attentes d'ordre technique.

2. Le matériel

- La Ville du Pradet ne fournit pas de matériel municipal pour l'aménagement des emplacements des exposants. Les professionnels doivent se doter de l'ensemble du matériel dont ils ont besoin pour aménager leur emplacement.
- La ville du Pradet ne met pas à disposition de fourniture électrique. Les exposants doivent se munir d'un touret, d'une rallonge ou de toutes autres fournitures électriques.
- Les organisateurs mettent à disposition du public et des exposants des commodités situées à proximité.
- La Ville du Pradet met à disposition pour le public des tables, des chaises et mange-debout pour la restauration du public.

3. Eau et électricité

- La ville du Pradet met à disposition des exposants un point d'eau. Attention aucun raccordement en eau ne sera possible directement sur les trucks des exposants.
- La ville du Pradet met à disposition des coffrets électriques pour l'alimentation des trucks. Veuillez préciser la puissance nécessaire sur votre fiche d'inscription.
- Les exposants doivent se munir de touret, rallonge et de l'ensemble des fournitures électriques qui seront nécessaire à leur raccordement.

4. La vente :

- Les restaurateurs doivent servir en continu durant toute la durée de la manifestation soit de 19h à minuit.
- Les truck buvettes peuvent mettre à la vente tous types de boissons, cocktails, à condition que le degré d'alcool soit inférieur à 18 degrés.
- Les trucks buvettes n'ont pas le droit de vendre de denrée alimentaire.
- La vente de bouteille en verre dédiée à la consommation sur place est INTERDITE. Les cannettes en aluminium sont autorisées uniquement pour les boissons sans alcool et vendues préalablement ouvertes. Les bouteilles en plastique sont autorisées notamment pour la vente des boissons dites « soft » et doivent être vendues sans bouchon. Les Trucks buvettes doivent prévoir tous les contenants nécessaires au service de leurs boissons. Le verre est interdit.
- Les Food-trucks peuvent mettre à la vente des menus et produits sucrés et salés.
- Les Food-trucks ont interdiction de vendre des boissons de quelque nature que ce soit.
- Les Food-trucks doivent prévoir tout le nécessaire lié au service des denrées alimentaires et/ ou des boissons (gobelets, barquettes alimentaires, pailles, assiettes en carton, couverts jetables ...).
- Les restaurateurs peuvent vendre des produits à consommer sur place ou à emporter.

5. Le nettoyage

- La ville du Pradet organise le nettoyage et la propreté des tables et des espaces de restauration.
- Les exposants sont responsables de la propreté de leurs remorques et trucks et doivent laisser leurs emplacements propres après le démontage.
- Les exposants ne doivent en aucun cas déverser sur la voie publique toute substance issue de la cuisson ou du nettoyage réalisé dans le truck. Les exposants doivent prévoir des bidons de récupération pour l'huile ou tout autre déchet qui ne pourrait être recyclé directement sur le lieu de l'événement (cartons, plastique).

6. La sécurité

- Les exposants sont tenus de disposer de tous les éléments et matériels nécessaires à la sécurisation de leur stand selon le type de risque encouru ou qu'il peut faire encourir à un tiers y compris aux employés déployés dans les trucks.
- Des agents de police municipale et des services de la Ville seront dédiés à l'événement afin de sécuriser le site.
- Des agents de sécurité seront présents sur site tout au long de la manifestation.
- Des agents de la protection civile seront présents sur site durant toute la durée de la manifestation.
- Aucun gardiennage de la zone n'est prévu à l'issue de la manifestation.

7. Les animations / la musique

La ville du Pradet organise pour l'occasion des animations :
Planning des animations en soirée :

19h00 à 23h00 : SOIREE DE LA LIBERATION PARC CRAVERO

19h00 – 21h00 : Animation musicale rétro

21h00 – 23h00: Ily and Jones Septet

Borne à selfie accès libre toute la soirée



III. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES

Les emplacements sont attribués par l'organisateur qui se réserve le droit de limiter le nombre de remorques et trucks demandés notamment par type de produit, selon le plan en annexe 1.

La ville se réserve le choix des exposants si le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre d'emplacements alloués détaillés ci-dessous par spécialité à savoir :

La taille de référence pour toutes les spécialités est au format TRUCK d'une surface totale n'excédant pas 7 ML soit en remorque soit en « camion truck ».

1) Les Brasseurs / Les Buvettes trucks : 2 emplacements – 7 ML

Uniquement au format truck ou remorque

2) Emplacement de restauration en truck : 2 emplacements - 7 ML

Les trucks de restauration ne pourront pas mettre à la vente de boissons d'aucune sorte, **cependant ils devront proposer à la vente des produits sucrés.**

IV. LES CRITERES DE SELECTION

Si le nombre d'inscriptions des exposants est supérieur au nombre d'emplacements alloués détaillés une commission sera organisée pour noter les dossiers inscrits et retenir les exposants selon la grille de notation suivante :

Attention : Si le dossier ne fournit pas les éléments pour répondre aux critères, la note ne pouvant être attribuée il sera donc noté 0 point au critère énoncé.

CRITERE DE NOTATION BUVETTE TRUCK	CRITERE DE NOTATION RESTAURATION TRUCK PRODUITS SALES ET SUCRES
<u>QUALITE DES PRODUITS – 12 points</u> <u>Sous critère : LES SOFTS – 6 points</u> <u>Soft artisanaux – 6 points</u> <u>Soft industriels et artisanaux – 4 points</u> <u>Soft industriels – 2 points</u> <u>Sous critère : LES BIERES – 6 points</u> <u>Brasseurs – 6 points</u> <u>Revendeur – 3 points</u>	<u>QUALITE DES PRODUITS / MENUS – 12 points</u> <u>Sous critère : LES PRODUITS – 6 points</u> <u>Produits frais non surgelés – 6 points</u> <u>Produits frais ET surgelés – (-1 point par produit)</u> <u>Uniquement surgelé – 0 point</u> <u>Sous critère : Qualité des menus – 6 points</u> Cuisine Maison (tous les éléments) – 6 points Cuisine maison et éléments transformés – 3 points Uniquement transformés ou surgelés – 0 point Ex : Frites surgelées et burger maison = 3 points
<u>VARIETE DE L'OFFRE – 5 points</u> (Prorata de l'offre la plus complète toutes les boissons sont comptabilisées)	<u>VARIETE DE L'OFFRE – 5 points</u> (Prorata de l'offre la plus complète tous les menus sont comptabilisés)
<u>ESTHETIQUE DU TRUCK - 3 points</u> <u>Sous critère décoration : 1,5 point</u> - Décoration rétro – France – 1,5 points - Pas de décoration particulière : 0 point <u>Sous critère véhicule : 1,5 pts</u> - Remorque ou véhicule rétro entièrement floqué – 1,5 points - Camion truck entièrement floqué – 0,5 points	<u>ESTHETIQUE DU TRUCK - 3 points</u> <u>Sous critère décoration : 1,5 point</u> - Décoration rétro – France – 1,5 points - Pas de décoration particulière : 0 point <u>Sous critère véhicule : 1,5 pts</u> - Remorque ou véhicule rétro entièrement floqué – 1,5 points - Camion truck entièrement floqué – 0,5 points

VIII. CONSTITUTION DES DOSSIERS

Votre fiche d'inscription doit être retournée datée et signée avec votre règlement en Mairie **avant le vendredi 26 juillet à 17h00 par** courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville - à l'attention du service événementiel – Parc Cravéro – av 1ère DFL – 83220 LE PRADET. Attention : Aucune fiche ne pourra être remise directement à l'accueil de la Mairie, vous pouvez cependant les déposer directement au service événementiel.

Votre règlement doit être joint **obligatoirement avec votre fiche d'inscription, par chèque à l'ordre du trésor Public**. En l'absence du règlement de votre part avant l'évènement, votre inscription ne sera pas prise en compte.

L'encaissement du règlement des emplacements sera effectif avant le début de la manifestation (la semaine avant). En cas de désistement vous devez en informer le service par e-mail au minimum deux semaines avant la manifestation.

Pour toutes questions concernant cette manifestation, vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72 ou par mail : evenementiel@le-pradet.fr

IX. PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Tous les dossiers devront comporter l'ensemble des pièces annexes suivantes :

- **Un Extrait de Kbis**
- **L'attestation d'Assurance en responsabilité professionnelle**
- **La Fiche d'inscription complète**
- **Un document annexe permettant à la commission d'évaluer votre dossier (cf critères de sélection)**
- **Votre règlement par chèque à l'ordre : Trésor public**
- **Une photo de votre remorque ou truck**

Date et Signature :